



Bureau fédéral du Plan

Institut Bruxellois de
Statistique et d'AnalyseStudiedienst van de
Vlaamse RegeringInstitut Wallon de l'Evaluation,
de la Prospective et de la Statistique

Nouvelles perspectives économiques régionales 2013-2018

Le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) présentent, ce 17 juin 2013, les principaux résultats des nouvelles perspectives économiques régionales 2013-2018¹.

Les projections régionales reposent sur les “Perspectives économiques 2013-2018” parues, pour le niveau national, en mai de cette année². Celles-ci ont été amorcées à partir d'un contexte international caractérisé par un recul de l'activité économique de la zone euro en 2013 et une reprise ne se manifestant que très progressivement.

Dans cet environnement peu porteur, la croissance de l'économie belge serait quasiment nulle en 2013 et n'atteindrait que 1,2 % en 2014, moyennant une accélération de la croissance des marchés extérieurs. La reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, portant la croissance annuelle moyenne du PIB belge à 1,7 %.

Au niveau des régions, les résultats de ces perspectives économiques peuvent être résumés comme suit :

Croissance économique

Après deux années de reprise économique en 2010 et 2011, différenciée selon les régions et la plus forte en Wallonie, aucune des régions belges n'aurait été épargnée l'année passée par la faiblesse de la conjoncture. Le PIB en volume aurait reculé de près de 0,3 % en Flandre et en Région bruxelloise, en 2012, tandis qu'il aurait stagné en Wallonie. En 2013, sous l'hypothèse d'une reprise très lente en zone euro, la croissance économique serait très faible dans les trois régions³. A partir de 2014, les trois régions retrouve-

raient un même sentier de croissance économique soit 1,2 % en 2014 et entre 1,6 et 1,8 % par an sur la période 2015-2018.

Marché du travail

Chaque région enregistrerait une faible croissance de l'emploi intérieur sur la période 2013-2014, de 0,2 ou 0,3 % en moyenne annuelle. A moyen terme, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, les créations d'emploi s'accéléraient pour atteindre un rythme moyen de 0,7 à 0,9 % par an selon la région. Entre 2013 et 2018, l'emploi intérieur total augmenterait de 30 000 personnes en Région bruxelloise, 98 000 personnes en Flandre et 44 000 en Wallonie. Dans chacune des régions, les branches “santé et action sociale” et “autres services marchands” (y compris l'emploi titres-services) constitueraient, tant à court qu'à moyen terme, le moteur de la croissance de l'emploi.

En début de période de projection, le taux de chômage⁴ devrait légèrement progresser en Flandre et passer de 8,7 % en 2013 à 8,9 % en 2014. Le taux de chômage flamand devrait redescendre à 8 % en 2018 (soit le niveau de 2012), sous l'effet d'une croissance plus soutenue de l'emploi, conjuguée à un ralentissement de l'augmentation de la population active⁵. En Wallonie, le taux de chômage stagnerait à court terme (à 16,9 % sur la période 2013-2014) en raison d'un accroissement plus important de la population active

1. Les résultats complets des perspectives régionales seront publiés au début du mois de juillet. L'Executive Summary de cette étude est dès à présent disponible sur les sites internet des institutions partenaires.
2. Bureau fédéral du Plan, *Perspectives économiques 2013-2018*, mai 2013.
3. Rappelons que les perspectives économiques régionales de moyen terme n'ont pas pour ambition de fournir, à l'instar des modèles de court terme, des prévisions fines pour chaque année, intégrant notamment les toutes dernières informations en matière conjoncturelle. Ainsi, d'après les estimations les plus récentes réalisées par différentes institutions, la croissance économique belge serait plus faible en 2013 que celle retenue dans ces perspectives régionales et quasiment inchangée en 2014.
4. Le taux de chômage d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi (concept administratif, y compris les chômeurs âgés) de la région et la population active de celle-ci. La population active (ou l'offre de travail) d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs et des demandeurs d'emploi résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail).
5. Voir la note 4 ci-dessus.

occupée¹ et d'une croissance de l'offre de travail² moins soutenue. Le taux de chômage wallon baisserait jusqu'à 15,8 % en 2018. Dans la Région bruxelloise, le taux de chômage augmenterait entre 2013 et 2014 (de 20,8 % en 2013 à 21,4 % en 2014) ; il redescendrait graduellement ensuite pour atteindre 20,2 % en 2018 (20,8 % en 2012).

Productivité, salaires et revenus

Dans les branches d'activité marchande, les gains de productivité bruxellois seraient les moins élevés des trois régions belges, soit 0,7 % par an sur la période 2015-2018, en contraste avec ce qui avait été observé avant la crise. Plus rapide en Wallonie (1,1 % par an), la progression de la productivité y compenserait une évolution moins favorable observée dans les services marchands dans le passé récent. En Flandre, la productivité s'accroîtrait à moyen terme à un rythme annuel moyen de 0,9 %, en progrès par rapport aux performances enregistrées ces dernières années.

En comparaison de la productivité, l'évolution des salaires projetée à moyen terme dans les trois régions apparaît comme relativement modérée. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur la période 2015-2018.

Sur la période 2012-2018, la progression du revenu disponible des ménages devrait être plus rapide à Bruxelles (3 % par an en moyenne, en termes nominaux) qu'en Flandre et en Wallonie (2,7 %). En effet, malgré une progression des prestations sociales moins dynamique, le revenu disponible bruxellois bénéficierait notamment d'une croissance plus soutenue des rémunérations des salariés et du revenu des indépendants. La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique mais le revenu des indépendants progresserait plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation des pres-

tations sociales serait un peu plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie.

Etant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme, ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre et en Wallonie (2,1 %) qu'à Bruxelles (1,6 %).

Finances publiques

A politique inchangée et sur base des informations disponibles à la mi-avril 2013, le compte de l'ensemble des communautés et régions serait à nouveau en équilibre dès 2015, et ce principalement grâce au surplus qui serait enregistré en Région flamande (y compris la Communauté flamande). Le compte de la Région de Bruxelles-Capitale dégagerait également progressivement des surplus à partir de 2015. La Communauté française renouerait avec des surplus budgétaires à partir de 2016 tandis que le compte de la Région wallonne – qui enregistrerait des surplus primaires sur l'ensemble de la période – n'atteindrait l'équilibre qu'en 2018.

Emissions de gaz à effet de serre

Enfin, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon celle-ci, les émissions de GES seraient en très légère baisse entre 2012 et 2018, tant au niveau national que pour les Régions wallonne et flamande, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable. Les émissions progresseraient très légèrement en Région bruxelloise. Dans le contexte de cette projection et dans le cadre de la répartition régionale des objectifs du Protocole de Kyoto, la Wallonie aurait ainsi rencontré les objectifs qui lui avaient été assignés, alors que pour la Flandre et Bruxelles, ceux-ci n'auraient pas été pleinement respectés.

Pour plus d'informations:
Pierre-François Michiels, tél.: 02/800 38 53, pfmichiels@mrbc.irisnet.be

1. La population active occupée d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.

2. Voir la note 4 ci-dessus.

Chiffres clés de la projection régionale

	Moyennes				
	1998-2004	2005-2011	2012-2014	2015-2018	2012-2018
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	2,2	1,4	0,4	1,7	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	2,4	1,3	0,3	1,6	1,1
Région flamande	2,2	1,4	0,4	1,7	1,2
Région wallonne	2,1	1,4	0,5	1,8	1,2
2. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	1,3	0,3	0,0	0,9	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	0,5	0,0	0,7	0,4
Région flamande	1,2	0,3	0,0	0,9	0,5
Région wallonne	1,3	0,2	0,1	1,1	0,7
3. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0,7	-0,5	0,2	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	-0,5	0,3	0,3	0,3
Région flamande	0,9	-0,5	0,2	0,5	0,4
Région wallonne	0,4	-0,6	0,2	0,5	0,3
4. Emploi intérieur (1)					
Royaume	1,0	1,1	0,2	0,8	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	0,8	0,2	0,9	0,6
Région flamande	1,1	1,1	0,2	0,8	0,6
Région wallonne	1,0	1,3	0,3	0,7	0,5
5. Taux de chômage (définition BFP) (2) (3)					
Royaume	13,4	12,7	12,7	11,7	12,4
Région de Bruxelles-Capitale	19,8	20,7	21,4	20,2	20,9
Région flamande	9,7	8,5	8,9	8,0	8,6
Région wallonne	18,2	17,9	16,9	15,8	16,6
6. Taux d'emploi (15-64 ans) (3)					
Royaume	61,9	63,6	63,7	65,2	64,2
Région de Bruxelles-Capitale	58,4	58,8	56,6	57,3	57,0
Région flamande	65,2	67,5	67,8	69,6	68,4
Région wallonne	57,0	58,2	58,8	60,0	59,1
7. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	2,9	3,3	2,1	3,2	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,8	3,6	2,2	3,6	3,0
Région flamande	3,1	3,3	2,0	3,3	2,7
Région wallonne	2,6	3,2	2,2	3,0	2,7
7.1 Rémunération des salariés selon le lieu de domicile (à prix courants) (1)					
Royaume	4,0	3,7	2,2	3,1	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	4,0	3,9	2,5	3,6	3,1
Région flamande	4,0	3,7	2,1	3,1	2,7
Région wallonne	4,0	3,8	2,5	3,1	2,8
7.2 Excédent d'exploitation des ménages et revenu mixte (à prix courants) (1)					
Royaume	2,0	1,0	1,3	2,2	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,9	1,8	2,5	2,2
Région flamande	2,5	1,0	1,4	2,2	1,9
Région wallonne	1,3	0,7	0,9	2,0	1,5
7.3 Revenus primaires des ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	3,1	3,1	1,9	3,3	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,9	3,3	2,2	3,8	3,1
Région flamande	3,2	3,1	1,7	3,3	2,6
Région wallonne	3,0	3,1	2,1	3,1	2,7
7.4 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature reçues par les ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	3,7	4,2	3,8	3,4	3,6
Région de Bruxelles-Capitale	3,2	3,6	3,2	3,2	3,2
Région flamande	4,2	4,3	3,9	3,6	3,7
Région wallonne	3,2	4,2	3,7	3,2	3,4
8. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros) (3)					
Total	-	-	-334	1773	-
Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-40	152	-
Région flamande (4)	-	-	174	1222	-
Région wallonne	-	-	-176	64	-
Communauté française	-	-	-282	323	-

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Selon la définition BFP, le chômage inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(3) La valeur en fin de période, soit, respectivement, 2014 et 2018, est présentée dans les colonnes 2012-2014 et 2015-2018.

(4) Y compris la Communauté flamande.